RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1963 B 04905
Numéro SIREN : 632 049 052
Nom ou dénomination : CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2021 sous le numéro de dépôt 84129

61, RUE HENRI REGNAULT
92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TOUR FIRST– TSA 14444
92037 PARIS – PARIS-LA DEFENSE CEDEX

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

ERNST & YOUNG et Autres
SAS à capital variable

Capital variable - RCS Nanterre 436 476 913

Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Société anonyme
RCS Paris B 632 049 052

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société Caisse Centrale du Crédit Mutuel,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Caisse Centrale du Crédit Mutuel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme

Risque identifié	Notre réponse
Les titres de participation et autres titres détenus à long terme représentent 155,5 M€ au 31 décembre 2020. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. **Comme indiqué dans la note 1 1 « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité peut être estimée par différents critères, tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.** **L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent**	Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation et autres titres détenus à long terme, nos travaux ont consisté principalement à examiner, d'une part, la documentation des valeurs retenues par la direction et, d'autre part, l'application appropriée des méthodes d'évaluation aux titres concernés. Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nos travaux ont consisté à examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et à examiner la documentation des ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres.

correspondre selon le cas à des éléments historiques (principalement les capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels. Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certaines estimations et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et autres titres détenus à long terme constituait un point clé de l'audit.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Caisse Centrale du Crédit Mutuel par votre assemblée générale du 28 mai 1986 pour le cabinet Mazars et du 11 mai 2005 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Mazars était dans la trente-cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la seizième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au

sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars	ERNST & YOUNG et Autres
Courbevoie, le 20 avril 2021	Paris-La Défense, le 20 avril 2021
Anne Veaute	Hassan Baaj

COMPTES SOCIAUX

BILAN

ACTIF en milliers d'euros	Notes	2020 31 décembre	2019 31 décembre
Caisse, Banques centrales, C.C.P.		16 187 526	3 187 427
Effets publics et assimilés	**2**	426 185	301 115
Créances sur les établissements de crédit	**3**	1 109 276	1 014 017
Opérations avec la clientèle	**4**	1 508	
Obligations et autres titres à revenu fixe	**5**	235 644	80 163
Actions et autres titres à revenu variable	**6**	367	367
Participations et autres titres détenus à long terme	**7**	155 509	132 458
Parts dans les entreprises liées	**8**	3 841	3 841
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	**9**		
Immobilisations corporelles	**10**	3 188	3 682
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	**11**	44 371	724
Comptes de régularisation	**12**	77	4 413
Total de l'actif		**18 167 492**	**4 728 207**

Hors-bilan		
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus des Banques centrales	173 591	170 454
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	40 000	40 000
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

BILAN

PASSIF en milliers d'euros	Notes	2020 31 décembre	2019 31 décembre
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit	**13**	17 237 046	3 820 441
Opérations avec la clientèle	**14**	16 634	16 415
Dettes représentées par un titre	**15**	219 846	252 864
Autres passifs	**11**	54 637	675
Comptes de régularisation	**12**	4 288	4 045
Provisions	**16**		635
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux	**17**	41 059	41 059
Capitaux propres	**17**	593 982	592 073
- Capital souscrit		359 690	351 923
- Primes d'émission			
- Réserves		225 786	223 567
- Ecart de réévaluation			
- Provisions réglementées		1 644	1 721
- Report à nouveau		2 824	66
- Résultat de l'exercice		**4 038**	**14 796**
Total du passif		**18 167 492**	**4 728 207**

Hors-bilan		
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit		40 400
Autres ouvertures de crédits confirmés	7 500	
Engagements en faveur de la clientèle	214 286	200 000
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	53 555	59 469
Engagements d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de reprise		
Autres engagements donnés		

COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
+ Intérêts et produits assimilés	**24**	13 270	12 183
+ Intérêts et charges assimilées	**24**	(4 071)	(3 081)
+ Revenus des titres à revenu variable	**25**	1 182	13 005
+ Commissions (produits)	**26**		
+ Commissions (charges)	**26**	(176)	(76)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	**27**	(1)	
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	**28**		
+ Autres produits d'exploitation bancaire	**29**	1 023	1 538
+ Autres charges d'exploitation bancaire	**29**		
= Produit Net Bancaire		**11 227**	**23 569**
+ Charges de personnel	**30**	(1 111)	(1 178)
+ Autres charges administratives		(4 310)	(5 083)
+ Dotations aux amortissements		(174)	(214)
= Charges de fonctionnement		**(5 595)**	**(6 475)**
= Résultat Brut d'Exploitation		**5 632**	**17 094**
+ Coût du risque	**31**		
= Résultat d'Exploitation		**5 632**	**17 094**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	**32**	(553)	(5)
= Résultat Courant		**5 079**	**17 089**
+/- Résultat exceptionnel		635	635
+ Impôts sur les bénéfices	**33**	(1 753)	(1 735)
+/- Dotations/reprises de FRBG			
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées		77	77
= Résultat Net		**4 038**	**14 796**

Annexe aux états financiers

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel, organisme financier national du Crédit Mutuel, est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.
Etablissement de crédit doté du statut de Société Anonyme Coopérative à Capital Variable, son capital est détenu par l'ensemble des Caisses fédérales de Crédit Mutuel.
Certaines lignes des états financiers sont présentées dans l'annexe en détaillant la part des opérations avec le réseau lorsqu'elles présentent un caractère significatif. Il s'agit d'opérations réalisées avec les Caisses fédérales de Crédit Mutuel.

Fait caractéristique de l'exercice :
La constitution des réserves obligatoires, est régie par le règlement (CE) n°1745/2003 de la Banque centrale européenne. Jusqu'alors, le mode de constitution des réserves obligatoires pour le périmètre affilié était mixte (2% via la CCCM et 98% en direct par chaque caisse fédérale de Crédit Mutuel) et le Tiering était constitué par chaque caisse fédérale.
La Banque Centrale Européenne via la Banque de France, a demandé à compter du 29 janvier 2020 aux réseaux mutualistes de centraliser l'ensemble des réserves obligatoires et du Tiering du périmètre affilié, par l'intermédiaire d'un établissement. Pour la CCCM qui sert d'intermédiaire la conséquence, est le triplement de son total bilan qui s'élève à 18 167 M€ au 31 décembre 2020 contre 4 728 M€ au 31 décembre 2019.

Note 1 : Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément aux principes comptables généraux et au règlement ANC 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et inclus dans le recueil des normes comptables françaises du secteur bancaire.

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel fait partie de l'entité consolidante au niveau national (intégration globale) et par mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

Reclassement d'actifs financiers

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :
a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est à dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture. Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2020.

Crédits

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à la valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.
Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.
Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis.
Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie via une note interne et le taux de perte fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

Déclassement des créances :
Les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est à dire lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.
Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.
Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement en douteux, l'ensemble des encours détenus par le client ou (par le groupe auquel il appartient) ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les entités du groupe Crédit Mutuel auquel appartient l'établissement de crédit.
Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.
Les créances douteuses dont les termes contractuels sont de nouveau respectés et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré sont reclassées dans la catégorie des créances saines. C'est également le cas lorsque la créance douteuse a fait l'objet d'une restructuration avec cependant une période probatoire de douze mois.

A l'extinction des procédures de recouvrement, la créance douteuse fait l'objet d'un passage en perte.

Dépréciation des pertes probables avérées
Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un évènement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.
La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus. La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus.
La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les encours de crédit de la CCCM ne présentant de preuve objective de dépréciation, il n'y a pas de provision enregistrée dans les comptes de la CCCM au 31 décembre 2020.

Crédits restructurés :
Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

Il n'y a pas de crédits restructurés dans les comptes de la CCCM.

Portefeuille de titres
Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, titres de créance négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres de participation, parts dans les entreprises liées ou autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

Titres de transaction
Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Les titres de transaction sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

La Caisse Centrale ne détient pas de titres de transaction.

Titres de placement
Il s'agit de titres qui, ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Les titres de placement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres.
A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titres fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois. Pour les titres non cotés, ils font l'objet d'une estimation individuelle basée non seulement sur la situation nette, mais aussi leurs capacités bénéficiaires et leurs perspectives de rentabilité.

Titres d'investissement
Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.
Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille
Ces titres proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.
Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre de la réévaluation légale de 1976), ou de fusions et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. La valeur d'utilité peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle les titres vendus appartiennent.

Critères et règles de déclassement

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt

Opérations sur les marchés de gré à gré

Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...).

Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors-bilan, gestion spécialisée).

La Caisse Centrale n'enregistre que des opérations de couverture.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien. Il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon

un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.
Les immeubles, amortis par composants, sont décomposés en trois éléments : le gros œuvre, les équipements et les aménagements et installations amortis respectivement sur : 60, 20 et 10 ans.
Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations corporelles immeubles sont de 3, 5 ou 10 ans.

Les immobilisations incorporelles sont uniquement composées de logiciels et sont amorties sur 1 an.

Provisions
Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.
Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Actifs et passifs libellés en devises
Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latent résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

Fonds pour risques bancaires généraux
Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Intérêts et commissions
Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception des commissions relatives aux opérations financières qui sont enregistrées dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.
Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.
Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Engagements de retraite et assimilés
Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurance. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui a atteint son 62ème anniversaire

Impôt et taxes
Les impôts et taxes sont comptabilisés en charge de l'exercice à la naissance de la dette.

Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

La CCCM applique à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

La CCCM ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Les notes de l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

NOTE 2 - Effets publics et assimilés

	31.12.2020				31.12.2019			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus			425 000	425 000			300 000	300 000
Créances rattachées			1 185	1 185			1 115	1 115
Montant brut			**426 185**	**426 185**			**301 115**	**301 115**
Dépréciations								
Montant net			**426 185**	**426 185**			**301 115**	**301 115**
Plus-values latentes								

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2020. Il n'a pas été cédé de titre d'investissement avant leur échéance.

NOTE 3 - Créances sur les établissements de crédit

	31.12.2020		31.12.2019	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	818 608		690 238	
Prêts, valeurs reçues en pension		290 645		323 752
Créances rattachées		23		27
Créances douteuses (1)		17		17
Dépréciations		(17)		(17)
Total	**818 608**	**290 668**	**690 238**	**323 779**
Total des créances sur les établissements de crédit		**1 109 276**		**1 014 017**

Le total des créances sur établissements de crédit comprend 758 370 K€ d'opérations avec le réseau.

NOTE 4 - Créances sur la clientèle

	31.12.2020	31.12.2019
Autres concours		
- Prêts et crédits	1 501	
- Créances rattachées	7	
Total	**1508**	

Il n'existe pas de crédits restructurés à des conditions hors marchés parmi les encours sains.

NOTE 5 - Obligations & autres titres à revenu fixe

	31.12.2020				31.12.2019			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus cotés			145 544	145 544			80 095	80 095
Titres détenus non cotés			90 020	90 020				
Créances rattachées			80	80			68	68
Montant brut			**235 644**	**235 644**			**80 163**	**80 163**
Dépréciations								
Provisions								
Montant net			**235 644**	**235 644**			**80 163**	**80 163**

NOTE 6 - Actions & autres titres à revenu variable

	31.12.2020				31.12.2019			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus non cotés		367		367		367		367
Créances rattachées								
Montant brut		**367**		**367**		**367**		**367**
Dépréciations								
Total		**367**		**367**		**367**		**367**
Plus-values latentes		789		789		800		800

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2020.

NOTE 7 - Titres de participation et autres titres détenus à long terme

	31.12.2019	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2020
Autres titres détenus à long terme						
- non cotés	69 463					69 463
Titres de participation						
- non cotés	63 036	23 051				86 087
Sous-total	**132 499**	**23 051**				**155 550**
Montant brut	**132 499**	**23 051**				**155 550**
Dépréciations						
- titres non cotés	(41)					(41)
Sous-total	(41)					(41)
Montant net	**132 458**	**23 051**				**155 509**

NOTE 8 - Parts dans les entreprises liées

	31.12.2019	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts Reclassement	Autres variations	31.12.2020
Valeur brute	3 750					3 750
Créances rattachées	91					91
Montant net	**3 841**					**3 841**
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit	2 607					2 607
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	3 841					3 841

Opérations avec les entreprises liées

	31.12.2020 Entreprises liées		31.12.2019 Entreprises liées	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif				
Créances sur établissements de crédit	1 108 109		1 011 434	
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	17 173 903		3 757 297	
Comptes créditeurs de la clientèle	16 634		16 415	
Hors-bilan				
Engagements donnés				
Etablissements de crédit			40 400	
Clientèle				
Engagements reçus				
Etablissements de crédit	40 000		40 000	
Clientèle				

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives.

Opérations avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.
Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapport avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

NOTE 9 - Immobilisations incorporelles

	31.12.2019	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2020
Valeur brute					
Montant brut					
Amortissements					
Montant des amortissements					
Montant net					

Aucune Immobilisation incorporelle n'a été acquise durant l'exercice. Par conséquent, il ne figure pas d'actif immobilisé,

NOTE 10 - Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	31.12.2019	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2020
Valeur brute					
. Terrains d'exploitation	1 178				1 178
. Constructions d'exploitation	18 507	23	(11 957)		6 573
. Autres immobilisations corporelles	305	211	(283)	(1)	232
Montant brut	**19 990**	**234**	**(12 240)**	**(1)**	**7 983**
Amortissements					
. Constructions d'exploitation	(16 026)	(171)	11 410		(4 787)
. Autres immobilisations corporelles	(282)	(3)	277		(8)
Montant des amortissements	**(16 308)**	**(174)**	**11 687**		**(4 795)**
Montant net	**3 682**				**3 188**

NOTE 11 - Autres actifs et passifs

	31.12.2020		31.12.2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement d'opérations sur titres		50 000		
Débiteurs et créditeurs divers	44 370	4 621	723	675
Créances et dettes rattachées	1	16		
Total	**44 371**	**54 637**	**723**	**675**

Les débiteurs divers s'élèvent à 44 370 K€ et comprennent notamment :		Les créditeurs divers s'élèvent à 4 621 K€ et comprennent notamment :	
- Dépots de Garantie Dérivés	40 930 K€	- Dépots de Garantie Dérivés	3 810 K€
- Dépôts de Garantie FRU	496 K€	- Dettes Fiscales & Sociales	212 K€
- Dépôts de Garantie FGDR	5 K€	- Ecritures en Instance d'Imputation	599 K€
- Fonds garantie des financements bancaires (BPI)	65 K€		
- Ecritures en Instance d'Imputation	2 583 K€		
- Créances Fiscales & Sociales	274 K€		

NOTE 12 - Comptes de régularisation

	31.12.2020		31.12.2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan		1 468		1 249
Autres comptes de régularisation	77	2 820	4 414	2 796
Total	**77**	**4 288**	**4 414**	**4 045**

NOTE 13 - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2020		31.12.2019	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	270 209		149 882	
Comptes à terme		16 966 654		3 670 343
Dettes rattachées		183		216
Total	**270 209**	**16 966 837**	**149 882**	**3 670 559**
Total des dettes envers les établissements de crédit		**17 237 046**		**3 820 441**

Le total des dettes envers les établissements de crédit comprend 17 172 783 K€ d'opérations avec le réseau.

NOTE 14 - Comptes créditeurs de la clientèle

	31.12.2020		31.12.2019	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Autres dettes	16 634		16 415	
Total - Autres dettes	**16 634**		**16 415**	
Total des comptes créditeurs de la clientèle à vue et à terme	**16 634**		**16 415**	

NOTE 15 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2020	31.12.2019
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables	220 000	253 000
Dettes rattachées	(154)	(136)
Total	**219 846**	**252 864**

NOTE 16 - Provisions

	31.12.2019	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2020
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
- autres provisions pour risques et charges (1)	635		(635)		
Total	**635**		**(635)**		

(1) Hors clientèle

NOTE 17 - Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Réserves	Ecarts de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01.01.2019	**140 972**		**419 113**		**1 799**	**56**	**16 281**	**578 221**	**41 059**
Résultat de l'exercice							14 796	14 796	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			12 200			10	(12 210)		
Distribution de dividendes							(4 071)	(4 071)	
Augmentation de capital	210 951		(207 746,0)					3 205	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					(77)			(77)	
Solde au 31.12.2019	**351 923**		**223 567**		**1 721**	**66**	**14 796**	**592 073**	**41 059**
Solde au 01.01.2020	**351 923**		**223 567**		**1 721**	**66**	**14 796**	**592 073**	**41 059**
Résultat de l'exercice							4 038	4 038	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 219			2 758	(4 978)		
Distribution de dividendes							(9 818)	(9 818)	
Augmentation de capital	7 767							7 767	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					(77)			(77)	
Solde au 31.12.2020	**359 690**		**225 786**		**1 644**	**2 824**	**4 038**	**593 982**	**41 059**

Le capital de la CCCM s'élève à 359 690 140,00 euros entièrement souscrits.
Le capital est composé de 4 732 765 actions de 76 euros de nominal.
- Une augmentation de capital de 102 204 actions a été réalisée suite à la distribution du résultat 2019 en action.

Au 31 décembre 2020, le poste " Réserves" se décompose de la manière suivante : 373 K€ pour la réserve légale, 222 173 K€ pour les réserves facultatives et 3 240 K€ pour les réserves diverses.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter la somme de 6 861 920,34 € provenant du résultat pour 4 037 775,50 € et du report à nouveau pour 2 824 144,84 € de la manière suivante:

3 418 125,01	Dividendes au titre de l'exercice 2020
605 666,32	Affectation à la réserve légale
13 984,17	Dotation au report à nouveau
4 037 775,50	**Total distribuable**

NOTE 18 - Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
ACTIFS							
Créances sur les établissements de crédit *	826 215	283 038				23	1 109 276
Créances sur la clientèle * *	164		661	676		7	1 508
Obligations et autres titres à revenu fixe * * *	90 000		55 100	90 464		80	235 644
PASSIFS							
Dettes envers les établissements de crédit	270 209	62 991		16 903 663		183	17 237 046
Comptes créditeurs de la clientèle	16 634						16 634
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	16	219 830					219 846

* à l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

** à l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

*** exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses)

NOTE 19 - Contrevaleur en euros des actifs & passifs en devises

La contre-valeur en euros des actifs et passifs libellés en devises est respectivement de 67 K€ et 67 K€

NOTE 20 - Autres engagements de garanties donnés

Dans le cadre de ses opérations de refinancement auprès de la Banque de France, la CCCM a remis en garantie au 31-12-2020 un montant de 173 591 K€.

NOTE 21 - Engagements sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles).

	31.12.2020			31.12.2019		
	Couverture	Opérations de gestion	Total	Couverture	Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
Marchés de gré à gré						
Swaps de taux	570 000		570 000		380 000	380 000
Opérations conditionnelles						
Marchés organisés						
Marchés de gré à gré						
Total	**570 000**		**570 000**		**300 000**	**300 000**

Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

31.12.2020	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Contrats d'échange		570 000			570 000
Opérations conditionnelles					

31.12.2019	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Contrats d'échange		300 000			300 000

Aucun transfert de contrats du portefeuille d'opérations de micro-couverture au portefeuille de position ouverte isolée n' a été effectué durant l'exercice 2020.

NOTE 22 - Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle

31.12.2020	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
Marchés de gré à gré				
Swaps de taux		155 000	415 000	570 000
Total		**155 000**	**415 000**	**570 000**

NOTE 23 - Instruments financiers à terme

Juste valeur des instruments financiers à terme	31.12.2020		31.12.2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers		36 041	425	23 570

Il s'agit de la juste valeur des swaps hors intérêts courus au 31/12/2020.

NOTE 24 - Produits et charges sur intérêts

	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	8 434	(4 415)	6 691	(3 287)
Clientèle	764		370	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 762	344	4 520	206
Autres	310		602	
Total	**13 270**	**(4 071)**	**12 183**	**(3 081)**
dont charges sur dettes subordonnées				

NOTE 25 - Revenus des titres à revenu variable

	Exercice 2020	Exercice 2019
Titres de participation et ATDLT	11	12 336
Parts dans les entreprises liées	1 171	669
Total	**1 182**	**13 005**

NOTE 26 - Commissions

	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires		(94)		(6)
Opérations sur titres		(79)		(64)
Commissions sur moyens de paiement		(3)		(6)
Total		**(176)**		**(76)**

NOTE 27 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	Exercice 2020	Exercice 2019
- Sur opérations de change	(2)	
- Sur instruments financiers à terme		
Sous-total	**(2)**	
Total	**(2)**	

NOTE 28 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	Exercice 2020	Exercice 2019
Opérations sur titres de placement		
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
Total		

NOTE 29 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Produits	**Charges**	**Produits**	**Charges**
Produits accessoires	1 021		1 535	
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	2		3	
Total	**1 023**		**1 538**	

NOTE 30 - Charges de personnel

	Exercice 2020	**Exercice 2019**
Salaires & traitements	(644)	(740)
Charges sociales (1)	(205)	(260)
Charges de retraite	(84)	(18)
Intéressement et participation des salariés	(83)	(79)
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	(95)	(81)
Dotation nette aux provisions pour retraite		
Autres reprises nettes aux provisions		
Total	**(1 111)**	**(1 178)**

NOTE 31 - Coût du risque

	Exercice 2020	**Exercice 2019**
Solde des créances		
Solde des risques		
Total		

NOTE 32 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

			Exercice 2020			**Exercice 2019**
	Effets publics & valeurs assimilées	**Obligations & ATRF**	**Participation & ATDLT**	**Parts dans les entreprises liées**	**Total**	**Total**
Sur immobilisations financières						
- Plus-values de cessions						1
- Dotations pour dépréciation						(6)
Sous-total						**(5)**
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
- Moins-values de cessions					(553)	
Sous-total					**(553)**	
Total					**(553)**	**(5)**

NOTE 33 - Impôts sur les bénéfices

	Exercice 2020	**Exercice 2019**
Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale	(1 753)	(1 735)
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale		
Total	**(1 753)**	**(1 735)**
Sur activités courantes	(1 753)	(1 735)
Sur éléments exceptionnels		
Total	**(1 753)**	**(1 735)**

NOTE 34 - Effectifs moyens

	Exercice 2020	Exercice 2019
Techniciens	5	6
Cadres	5	6
Total	**10**	**12**

NOTE 35 - Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration

	31.12.2020	31.12.2019
Montant global des rémunérations versées		
Montant global des jetons de présence		

Aucune avance ou rémunération n'a été versée aux membres du conseil d'administration.

Note 36 - Honoraires des Commissaires aux comptes

Montants hors taxes	MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres	
	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2019
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes	42	42	41	41
- Filiales intégrées globalement				
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Sous-total	**42**	**42**	**41**	**41**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Sous-total				
Total	**42**	**42**	**41**	**41**

L'intégralité de cette somme correspond aux diligences menées au titre du contrôle légal des comptes annuels.

Note 37 - Avoirs déposés à la Caisse des dépôts et consignations et comptes inactifs

	Nombre de comptes	Montants déposés en 2020 en euros
Comptes déposés mentionnés au II de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier	0	0
Comptes déposés mentionnés à l'article L.312-20 du code monétaire et financier	0	0

Conformément à la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence.

CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL
SOCIETE ANONYME COOPERATIVE A CAPITAL VARIABLE
AU CAPITAL INITIAL DE 152 449 €
SIEGE SOCIAL : 46 RUE DU BASTION, 75017 PARIS
RCS: PARIS B 632 049 052

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION VOTEE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Le cinq mai deux mil vingt-et-un à 12h07, les actionnaires de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, société anonyme coopérative à capital variable, dont le siège social est 46 rue du Bastion 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro PARIS B 632 049 052, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, à la suite de la convocation qui leur a été régulièrement adressée par voie électronique le 20 avril 2021.

L'assemblée générale est exclusivement tenue en visioconférence. La feuille de présence a été établie, mais n'a donc pas été signée par les participants. L'identité des participants a néanmoins été vérifiée, chaque représentant d'actionnaire présent utilisant un moyen de visioconférence ou de télécommunication permettant son identification et sa participation effective.

L'Assemblée est présidée par M. Nicolas THERY, Président du Conseil d'administration. Le Président procède à la désignation du Bureau. M. Éric CHARPENTIER, représentant la Caisse fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, et M. Jean-Pierre MORIN, représentant la Caisse fédérale du Crédit Mutuel Océan, sont nommés scrutateurs. Mme Fleur BOUDA est désignée comme secrétaire.

Mme Anne VEAUTE, représentant Mazars et M. Hassan BAAJ, représentant Ernst & Young, Commissaires aux comptes, ont été régulièrement convoqués et sont absents excusés.

Assistent également à l'assemblée :
Mme Isabelle FERRAND, direction générale.
MM. Philippe BAILLY et Raoul d'ESTAINTOT, représentants du CSE.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins les deux-tiers des actions.

En conséquence, le Président constate que l'Assemblée générale est régulièrement constituée, au regard des dispositions tant légales que statutaires et elle peut ainsi valablement délibérer.

Le Président a numériquement mis à disposition des actionnaires :
- la copie des messages de convocation adressés aux actionnaires ;
- la feuille de présence, à laquelle sont annexés les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ;
- le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée.

Il déclare que les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social, ou à eux adressés, ont été adressés ou tenus à leur disposition sur le site intranet dirigeant ou au siège social à compter de la convocation de l'assemblée conformément à ces dispositions.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire :

[...]

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs**
- **Affectation du résultat**

[...]

- **Pouvoirs pour les formalités**

[...]

Personne ne demandant la parole, le Président met ensuite successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels de l'exercice ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés, le total du bilan s'élevant à 18 167 492 milliers d'euros. Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration relative à la répartition des excédents et décide de répartir les excédents de l'exercice 2020, qui s'élèvent à 4 037 775,50 euros comme suit :

Total de la rémunération distribuée	3 418 125,01 euros
Rémunération sur actions anciennes	3 380 309,53 euros
Rémunération sur actions nouvelles	37 815,48 euros
Réserve légale	605 666,32 euros
Résultat affecté	**4 023 791,34 euros**
Dotation au report à nouveau	**13 984,17 euros**

L'Assemblée générale décide l'attribution :

- à chacune des actions anciennes, d'une rémunération de 0,73 euros par titre,
- à chacune des actions nouvelles, une rémunération de 0,37 euros par titre.

L'Assemblée générale propose à chaque sociétaire, conformément à l'article 29 des statuts, une option globale entre une distribution en numéraire ou en actions.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées, à titre de dividende par action, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes distribués
2017	
Actions anciennes	2,24
Actions nouvelles	0
2018	
Actions anciennes	2,22
Actions nouvelles	1,11
2019	
Actions anciennes	2,13
Actions nouvelles	1,07

Compte tenu de l'affectation du résultat ci-dessus décrite, le report à nouveau au début de l'exercice 2021 s'élève à 2 838 129,01 euros.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

[…]

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12h15.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Pierre-Édouard BATARD,
Directeur général

Crédit Mutuel

Comptes sociaux

au 31 décembre 2020

- Bilan & Hors-Bilan
- Compte de résultat
- Annexes

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Pierre-Édouard BAZIARD
Directeur général

COMPTES SOCIAUX

BILAN

ACTIF en milliers d'euros	Notes	2020 31 décembre	2019 31 décembre
Caisse, Banques centrales, C.C.P.		16 187 526	3 187 427
Effets publics et assimilés	2	426 185	301 115
Créances sur les établissements de crédit	3	1 109 276	1 014 017
Opérations avec la clientèle	4	1 508	
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	235 644	80 163
Actions et autres titres à revenu variable	6	367	367
Participations et autres titres détenus à long terme	7	155 509	132 458
Parts dans les entreprises liées	8	3 841	3 841
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	9		
Immobilisations corporelles	10	3 188	3 682
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	11	44 371	724
Comptes de régularisation	12	77	4 413
Total de l'actif		**18 167 492**	**4 728 207**

Hors-bilan		
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus des Banques centrales	173 591	170 454
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	40 000	40 000
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

BILAN

PASSIF en milliers d'euros	Notes	2020 31 décembre	2019 31 décembre
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit	13	17 237 046	3 820 441
Opérations avec la clientèle	14	16 634	16 415
Dettes représentées par un titre	15	219 846	252 864
Autres passifs	11	54 637	675
Comptes de régularisation	12	4 288	4 045
Provisions	16		635
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux	17	41 059	41 059
Capitaux propres	17	593 982	592 073
- Capital souscrit		359 690	351 923
- Primes d'émission			
- Réserves		225 786	223 567
- Ecart de réévaluation			
- Provisions réglementées		1 644	1 721
- Report à nouveau		2 824	66
- Résultat de l'exercice		**4 038**	**14 796**
Total du passif		**18 167 492**	**4 728 207**

Hors-bilan		
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit		40 400
Autres ouvertures de crédits confirmés	7 500	
Engagements en faveur de la clientèle	214 286	200 000
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	53 555	59 469
Engagements d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de reprise		
Autres engagements donnés		

COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
+ Intérêts et produits assimilés	24	13 270	12 183
+ Intérêts et charges assimilées	24	(4 071)	(3 081)
+ Revenus des titres à revenu variable	25	1 182	13 005
+ Commissions (produits)	26		
+ Commissions (charges)	26	(176)	(76)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	(1)	
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	28		
+ Autres produits d'exploitation bancaire	29	1 023	1 538
+ Autres charges d'exploitation bancaire	29		
= Produit Net Bancaire		**11 227**	**23 569**
+ Charges de personnel	30	(1 111)	(1 178)
+ Autres charges administratives		(4 310)	(5 083)
+ Dotations aux amortissements		(174)	(214)
= Charges de fonctionnement		**(5 595)**	**(6 475)**
= Résultat Brut d'Exploitation		**5 632**	**17 094**
+ Coût du risque	31		
= Résultat d'Exploitation		**5 632**	**17 094**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	32	(553)	(5)
= Résultat Courant		**5 079**	**17 089**
+/- Résultat exceptionnel		635	635
+ Impôts sur les bénéfices	33	(1 753)	(1 735)
+/- Dotations/reprises de FRBG			
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées		77	77
= Résultat Net		**4 038**	**14 796**

Annexe aux états financiers

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel, organisme financier national du Crédit Mutuel, est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.
Etablissement de crédit doté du statut de Société Anonyme Coopérative à Capital Variable, son capital est détenu par l'ensemble des Caisses fédérales de Crédit Mutuel.
Certaines lignes des états financiers sont présentées dans l'annexe en détaillant la part des opérations avec le réseau lorsqu'elles présentent un caractère significatif. Il s'agit d'opérations réalisées avec les Caisses fédérales de Crédit Mutuel.

Note 1 : Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément aux principes comptables généraux et au règlement ANC 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et inclus dans le recueil des normes comptables françaises du secteur bancaire.

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel fait partie de l'entité consolidante au niveau national (intégration globale) et par mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

Reclassement d'actifs financiers

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :
a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est à dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture. Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2020.

Crédits

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à la valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.
Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.
Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie via une note interne et le taux de perte fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

Déclassement des créances :
Les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est à dire lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.
Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.
Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement en douteux, l'ensemble des encours détenus par le client ou (par le groupe auquel il appartient) ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les entités du groupe Crédit Mutuel auquel appartient l'établissement de crédit.
Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.
Les créances douteuses dont les termes contractuels sont de nouveau respectés et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré sont reclassées dans la catégorie des créances saines. C'est également le cas lorsque la créance douteuse a fait l'objet d'une restructuration avec cependant une période probatoire de douze mois.

A l'extinction des procédures de recouvrement, la créance douteuse fait l'objet d'un passage en perte.

Dépréciation des pertes probables avérées
Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un évènement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.
La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus. La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus.
La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les encours de crédit de la CCCM ne présentant de preuve objective de dépréciation, il n'y a pas de provision enregistrée dans les comptes de la CCCM au 31 décembre 2020.

Crédits restructurés :
Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

Il n'y a pas de crédits restructurés dans les comptes de la CCCM.

Portefeuille de titres
Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, titres de créance négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres de participation, parts dans les entreprises liées ou autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Les titres de transaction sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

La Caisse Centrale ne détient pas de titres de transaction.

Titres de placement

Il s'agit de titres qui, ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Les titres de placement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres.
A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titres fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois. Pour les titres non cotés, ils font l'objet d'une estimation individuelle basée non seulement sur la situation nette, mais aussi leurs capacités bénéficiaires et leurs perspectives de rentabilité.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.
Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille

Ces titres proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.
Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre de la réévaluation légale de 1976), ou de fusions et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. La valeur d'utilité peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle les titres vendus appartiennent.

Critères et règles de déclassement

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt

Opérations sur les marchés de gré à gré

Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...).
Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors-bilan, gestion spécialisée).

La Caisse Centrale n'enregistre que des opérations de couverture.
Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.
Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.
Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.
Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien. Il n'est pas constaté de valeur résiduelle.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.
Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.
Les immeubles, amortis par composants, sont décomposés en trois éléments : le gros œuvre, les équipements et les aménagements et installations amortis respectivement sur : 60, 20 et 10 ans.
Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations corporelles immeubles sont de 3, 5 ou 10 ans.

Les immobilisations incorporelles sont uniquement composées de logiciels et sont amorties sur 1 an.

Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.
Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latent résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception des commissions relatives aux opérations financières qui sont enregistrées dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.
Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.
Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Engagements de retraite et assimilés

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurance. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui a atteint son 62ème anniversaire

Impôt et taxes

Les impôts et taxes sont comptabilisés en charge de l'exercice à la naissance de la dette.

Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

La CCCM applique à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la

France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

La CCCM ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Les notes de l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

NOTE 2 - Effets publics et assimilés

	31.12.2020				31.12.2019			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus			425 000	425 000			300 000	300 000
Créances rattachées			1 185	1 185			1 115	1 115
Montant brut			**426 185**	**426 185**			**301 115**	**301 115**
Dépréciations								
Montant net			**426 185**	**426 185**			**301 115**	**301 115**
Plus-values latentes								

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2020. Il n'a pas été cédé de titre d'investissement avant leur échéance.

NOTE 3 - Créances sur les établissements de crédit

	31.12.2020		31.12.2019	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	818 608		690 238	
Prêts, valeurs reçues en pension		290 645		323 752
Créances rattachées		23		27
Créances douteuses (1)		17		17
Dépréciations		(17)		(17)
Total	**818 608**	**290 668**	**690 238**	**323 779**
Total des créances sur les établissements de crédit		**1 109 276**		**1 014 017**

Le total des créances sur établissements de crédit comprend 758 370 K€ d'opérations avec le réseau.

NOTE 4 - Créances sur la clientèle

	31.12.2020	31.12.2019
Autres concours		
- Prêts et crédits	1 501	
- Créances rattachées	7	
Total	**1508**	

Il n'existe pas de crédits restructurés à des conditions hors marchés parmi les encours sains.

NOTE 5 - Obligations & autres titres à revenu fixe

	31.12.2020				31.12.2019			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus cotés			145 544	145 544			80 095	80 095
Titres détenus non cotés			90 020	90 020				
Créances rattachées			80	80			68	68
Montant brut			235 644	235 644			**80 163**	**80 163**
Dépréciations								
Provisions								
Montant net			**235 644**	**235 644**			**80 163**	**80 163**

NOTE 6 - Actions & autres titres à revenu variable

	31.12.2020				31.12.2019			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus non cotés		367		367		367		367
Créances rattachées								
Montant brut		**367**		**367**		**367**		**367**
Dépréciations								
Total		**367**		**367**		**367**		**367**
Plus-values latentes		789		789		800		800

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2020.

NOTE 7 - Titres de participation et autres titres détenus à long terme

	31.12.2019	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2020
Autres titres détenus à long terme						
- non cotés	69 463					69 463
Titres de participation						
- non cotés	63 036	23 051				86 087
Sous-total	**132 499**	**23 051**				**155 550**
Montant brut	**132 499**	**23 051**				**155 550**
Dépréciations						
- titres non cotés	(41)					(41)
Sous-total	(41)					(41)
Montant net	**132 458**	**23 051**				**155 509**

NOTE 8 - Parts dans les entreprises liées

	31.12.2019	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts Reclassement	Autres variations	31.12.2020
Valeur brute	3 750					3 750
Créances rattachées	91					91
Montant net	**3 841**					**3 841**
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit	2 607					2 607
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	3 841					3 841

Opérations avec les entreprises liées

	31.12.2020 Entreprises liées		31.12.2019 Entreprises liées	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif				
Créances sur établissements de crédit	1 108 109		1 011 434	
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	17 173 903		3 757 297	
Comptes créditeurs de la clientèle	16 634		16 415	
Hors-bilan				
Engagements donnés				
Etablissements de crédit			40 400	
Clientèle				
Engagements reçus				
Etablissements de crédit	40 000		40 000	
Clientèle				

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives.

Opérations avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.
Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapport avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

NOTE 9 - Immobilisations incorporelles

	31.12.2019	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2020
Valeur brute					
Montant brut					
Amortissements					
Montant des amortissements					
Montant net					

Aucune Immobilisation incorporelle n'a été acquise durant l'exercice. Par conséquent, il ne figure pas d'actif immobilisé.

NOTE 10 - Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	31.12.2019	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2020
Valeur brute					
. Terrains d'exploitation	1 178				1 178
. Constructions d'exploitation	18 507	23	(11 957)		6 573
. Autres immobilisations corporelles	305	211	(283)	(1)	232
Montant brut	**19 990**	**234**	**(12 240)**	**(1)**	**7 983**
Amortissements					
. Constructions d'exploitation	(16 026)	(171)	11 410		(4 787)
. Autres immobilisations corporelles	(282)	(3)	277		(8)
Montant des amortissements	**(16 308)**	**(174)**	**11 687**		**(4 795)**
Montant net	**3 682**				**3 188**

NOTE 11 - Autres actifs et passifs

	31.12.2020		31.12.2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de réglement d'opérations sur titres		50 000		
Débiteurs et créditeurs divers	44 370	4 621	723	675
Créances et dettes rattachées	1	16		
Total	**44 371**	**54 637**	**723**	**675**

Les débiteurs divers s'élèvent à 44 370 K€ et comprennent notamment :

- Dépots de Garantie Dérivés	40 930 K€
- Dépôts de Garantie FRU	496 K€
- Dépôts de Garantie FGDR	5 K€
- Fonds garantie des financements bancaires (BPI)	65 K€
- Ecritures en Instance d'Imputation	2 583 K€
- Créances Fiscales & Sociales	274 K€

Les créditeurs divers s'élèvent à 4 621 K€ et comprennent notamment :

- Dépots de Garantie Dérivés	3 810 K€
- Dettes Fiscales & Sociales	212 K€
- Ecritures en Instance d'Imputation	599 K€

NOTE 12 - Comptes de régularisation

	31.12.2020		31.12.2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan		1 468		1 249
Autres comptes de régularisation	77	2 820	4 414	2 796
Total	**77**	**4 288**	**4 414**	**4 045**

NOTE 13 - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2020		31.12.2019	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	270 209		149 882	
Comptes à terme		16 966 654		3 670 343
Dettes rattachées		183		216
Total	**270 209**	**16 966 837**	**149 882**	**3 670 559**
Total des dettes envers les établissements de crédit		**17 237 046**		**3 820 441**

Le total des dettes envers les établissements de crédit comprend 17 172 783 K€ d'opérations avec le réseau.

NOTE 14 - Comptes créditeurs de la clientèle

	31.12.2020		31.12.2019	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Autres dettes	16 634		16 415	
Total - Autres dettes	**16 634**		**16 415**	
Total des comptes créditeurs de la clientèle à vue et à terme	**16 634**		**16 415**	

NOTE 15 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2020	31.12.2019
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables	220 000	253 000
Dettes rattachées	(154)	(136)
Total	**219 846**	**252 864**

NOTE 16 - Provisions

	31.12.2019	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2020
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
- autres provisions pour risques et charges (1)	635		(635)		
Total	**635**		**(635)**		

(1) Hors clientèle

NOTE 17 - Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Réserves	Ecarts de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01.01.2019	140 972		419 113		1 799	56	16 281	578 221	41 059
Résultat de l'exercice							14 796	14 796	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			12 200			10	(12 210)		
Distribution de dividendes							(4 071)	(4 071)	
Augmentation de capital	210 951		(207 746,0)					3 205	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					(77)			(77)	
Solde au 31.12.2019	**351 923**		**223 567**		**1 721**	**66**	**14 796**	**592 073**	**41 059**
Solde au 01.01.2020	**351 923**		**223 567**		**1 721**	**66**	**14 796**	**592 073**	**41 059**
Résultat de l'exercice							4 038	4 038	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 219			2 758	(4 978)		
Distribution de dividendes							(9 818)	(9 818)	
Augmentation de capital	7 767							7 767	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					(77)			(77)	
Solde au 31.12.2020	**359 690**		**225 786**		**1 644**	**2 824**	**4 038**	**593 982**	**41 059**

Le capital de la CCCM s'élève à 359 690 140,00 euros entièrement souscrits.
Le capital est composé de 4 732 765 actions de 76 euros de nominal.
- Une augmentation de capital de 102 204 actions a été réalisée suite à la distribution du résultat 2019 en action.

Au 31 décembre 2020, le poste " Réserves" se décompose de la manière suivante : 373 K€ pour la réserve légale, 222 173 K€ pour les réserves facultatives et 3 240 K€ pour les réserves diverses.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter la somme de 6 861 920,34 € provenant du résultat pour 4 037 775,50 € et du report à nouveau pour 2 824 144,84 € de la manière suivante:

3 418 125,01	Dividendes au titre de l'exercice 2020
605 666,32	Affectation à la réserve légale
13 984,17	Dotation au report à nouveau
4 037 775,50	**Total distribuable**

NOTE 18 - Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
ACTIFS							
Créances sur les établissements de crédit *	826 215	283 038				23	1 109 276
Créances sur la clientèle * *	164		661	676		7	1 508
Obligations et autres titres à revenu fixe * * *	90 000		55 100	90 464		80	235 644
PASSIFS							
Dettes envers les établissements de crédit	270 209	62 991		16 903 663		183	17 237 046
Comptes créditeurs de la clientèle	16 634						16 634
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	16	219 830					219 846

* à l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

** à l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

*** exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses)

NOTE 19 - Contrevaleur en euros des actifs & passifs en devises

La contre-valeur en euros des actifs et passifs libellés en devises est respectivement de 67 K€ et 67 K€

NOTE 20 - Autres engagements de garanties donnés

Dans le cadre de ses opérations de refinancement auprès de la Banque de France, la CCCM a remis en garantie au 31-12-2020 un montant de 173 591 K€.

NOTE 21 - Engagements sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles).

	31.12.2020			31.12.2019		
	Couverture	Opérations de gestion	Total	Couverture	Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
Marchés de gré à gré						
Swaps de taux	570 000		570 000	380 000		380 000
Opérations conditionnelles						
Marchés organisés						
Marchés de gré à gré						
Total	**570 000**		**570 000**	**300 000**		**300 000**

Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

31.12.2020	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Contrats d'échange		570 000			570 000
Opérations conditionnelles					

31.12.2019	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Contrats d'échange		300 000			300 000

Aucun transfert de contrats du portefeuille d'opérations de micro-couverture au portefeuille de position ouverte isolée n' a été effectué durant l'exercice 2020.

NOTE 22 - Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle

31.12.2020	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
Marchés de gré à gré				
Swaps de taux		155 000	415 000	570 000
Total		**155 000**	**415 000**	**570 000**

NOTE 23 - Instruments financiers à terme

Juste valeur des instruments financiers à terme	31.12.2020		31.12.2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers		36 041	425	23 570

Il s'agit de la juste valeur des swaps hors intérêts courus au 31/12/2020.

NOTE 24 - Produits et charges sur intérêts

	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	8 434	(4 415)	6 891	(3 287)
Clientèle	764		370	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 762	344	4 520	206
Autres	310		602	
Total	**13 270**	**(4 071)**	**12 183**	**(3 081)**
dont charges sur dettes subordonnées				

NOTE 25 - Revenus des titres à revenu variable

	Exercice 2020	Exercice 2019
Titres de participation et ATDLT	11	12 336
Parts dans les entreprises liées	1 171	669
Total	**1 182**	**13 005**

NOTE 26 - Commissions

	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires		(94)		(6)
Opérations sur titres		(79)		(64)
Commissions sur moyens de paiement		(3)		(6)
Total		**(176)**		**(76)**

NOTE 27 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	Exercice 2020	Exercice 2019
- Sur opérations de change	(1)	
- Sur instruments financiers à terme		
Sous-total	**(1)**	
Total	**(1)**	

NOTE 28 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	Exercice 2020	Exercice 2019
Opérations sur titres de placement		
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
Total		

NOTE 29 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	1 021		1 535	
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	2		3	
Total	**1 023**		**1 538**	

NOTE 30 - Charges de personnel

	Exercice 2020	Exercice 2019
Salaires & traitements	(644)	(740)
Charges sociales (1)	(205)	(260)
Charges de retraite	(84)	(18)
Intéressement et participation des salariés	(83)	(79)
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	(95)	(81)
Dotation nette aux provisions pour retraite		
Autres reprises nettes aux provisions		
Total	**(1 111)**	**(1 178)**

NOTE 31 - Coût du risque

	Exercice 2020	Exercice 2019
Solde des créances		
Solde des risques		
Total		

NOTE 32 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Exercice 2020					Exercice 2019
	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & ATRF	Participation & ATDLT	Parts dans les entreprises liées	Total	Total
Sur immobilisations financières						
- Plus-values de cessions						1
- Dotations pour dépréciation						(6)
Sous-total						**(5)**
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
- Moins-values de cessions					(553)	
Sous-total					**(553)**	
Total					**(553)**	**(5)**

NOTE 33 - Impôts sur les bénéfices

	Exercice 2020	Exercice 2019
Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale	(1 753)	(1 735)
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale		
Total	**(1 753)**	**(1 735)**
Sur activités courantes	(1 753)	(1 735)
Sur éléments exceptionnels		
Total	**(1 753)**	**(1 735)**

NOTE 34 - Effectifs moyens

	Exercice 2020	Exercice 2019
Techniciens	5	6
Cadres	5	6
Total	**10**	**12**

NOTE 35 - Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration

	31.12.2020	31.12.2019
Montant global des rémunérations versées		
Montant global des jetons de présence		

Aucune avance ou rémunération n'a été versée aux membres du conseil d'administration.

Note 36 - Honoraires des Commissaires aux comptes

Montants hors taxes	MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres	
	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2019
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes	43	41	41	41
- Filiales intégrées globalement				
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Sous-total	**43**	**41**	**41**	**41**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Sous-total				
Total	**43**	**41**	**41**	**41**

L'intégralité de cette somme correspond aux diligences menées au titre du contrôle légal des comptes annuels.

Note 37 - Avoirs déposés à la Caisse des dépôts et consignations et comptes inactifs

	Nombre de comptes	Montants déposés en 2020 en euros
Comptes déposés mentionnés au II de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier	0	0
Comptes déposés mentionnés à l'article L.312-20 du code monétaire et financier	0	0

Conformément à la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence. Les info/stat en provenance du groupe n'ont pas encore été reçues. A réactualiser par la suite.

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2020 (en milliers d'euros)

Sociétés et adresses	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat 2019	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties par la banque	Cautions et avals donnés par la banque	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice écoulé *	Résultat net du dernier exercice clos *	Dividendes encaissés par la banque au cours de l'exercice
				Brute	Nette					

Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL

Filiales (de plus de 50% du capital détenu par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)

Participations (de 10 à 50% du capital détenu par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)

Caisse de Refinancement de l'habitat - 35 rue de la Boétie 75008 PARIS - Siren 333 614 980	539 995	22 598	15,3	85 968	85 968			908 762	0,0	0,0

* Chiffres au 31/12/2019

Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations dont la valeur d'inventaire n' excède pas 1% du capital de la CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL

dans les sociétés françaises				119	78					
dans les sociétés étrangères				0,0	0,0					

CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL

Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
1-Capital en fin d'exercice					
Capital social	137 784 656	137 784 656	140 971 640	351 922 636	**359 690 140**
Nombre d'actions ordinaires émises	1 812 956	1 812 956	1 854 890	4 630 561	**4 732 765**
Nombre d'actions à dividende prioritaire émises					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
2- Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	19 578	22 012	26 533	26 726	**15 476**
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	12 189	120 632	18 455	17 322	**5 822**
Impôts sur les bénéfices	4 214	7 301	2 021	1 735	**1 753**
Participation des salariés due au titre de l'exercice	16	15	15	13	**17**
Résultat aprés impôts, participation, amortissements & provisions	8 008	113 331	16 281	14 796	**4 038**
Résultat distribué	0	4 061	4 071	9 818	**0**
3- Résultat par action (1)					
Résultat après impôts,participation mais avant amortissements et provisions	4,43	62,50	8,95	4,80	**0,87**
Résultat après impôts,participation, amortissements et provisions	4,46	62,51	8,88	4,56	**0,86**
Dividende attribué à chaque action	0,00	2,24	0,00	0,00	**0,00**
4- Personnel					
Effectifs	11	10	10	12	**10**
Montant de la masse salariale	596	596	614	552	**641**
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales)	306	308	330	260	**225**

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Pierre-Edouard BATARD,
Directeur général